

Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 29 septembre 2025

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents : Eric BERTHELOT, Jean-François CHARRIER, Laurence CHATREFOU, Aurélie COCU, Victor DE SOUSA, Cédric GÉRARD, David GIBOUTET, Didier HENGY, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Marie-Élisabeth LELIEVRE, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT

Étaient absentes représentées : Virginie COUTEAU donne pouvoir à David GIBOUTET, Virginie de ARAUJO donne pouvoir à Maxime LABELLE.

Étaient absents excusés : Julie BARROSO, Clara BEAUJARD, Sandrine GALLEGO, Yves-Marie SAUNIER

Secrétaire de séance : Jean-François CHARRIER - **Auxiliaire :** Léa BOSSON-WAVRANT

Délibération n°2025-40 - Décision modificative n°2 – budget principal M57

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la décision modificative n°2 – budget principal M57 ci-jointe.

Délibération n°2025-41 – Indemnité de maniement de fonds des régisseurs communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE d'instaurer l'indemnité de maniement de fonds.

Délibération n°2025-42 – Ajout d'un tarif communal

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE les tarifs communaux comme proposés.

Délibération n°2025-43 – Attribution d'une subvention – amicale des Pompiers de Nemours

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE d'allouer une subvention de 300 euros à l'amicale des Pompiers de Nemours.

Délibération n°2025-44 – Dénomination du boulodrome parc du Château

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE de nommer le boulodrome de la commune « boulodrome des Tilleuls ».

Délibération n°2025-45 – Avis conforme sur le règlement du réseau des médiathèques du Pays de Nemours

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Donne avis conforme au projet de règlement intérieur du réseau des médiathèques du Pays de Nemours.

Délibération n°2025-46 – Adhésion à la carte assainissement du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE de ne pas transférer les compétences « Assainissement collectif » et « Assainissement non-collectif » au SMEAPN à compter du 31 décembre 2025.

Délibération n°2025-47 – Adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint au SDESM

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.



Le Maire,

Maxime LABELLE

Le secrétaire de séance,

Jean-François CHARRIER